

Forum caribéen sur
le risque sismique
en milieu urbain

18 au 21 septembre 2016,
Port-au-Prince, Haïti



Vers une Démarche Qualité Etats des Lieux

Yves Fritz Joseph, Ing
Laboratoire Nationale des
Batiments et Travaux Publics
(LNBTP)



20 Septembre 2016

LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'une des composantes essentielles de la démarche, visant la réduction de la vulnérabilité du pays face aux risques imposés par les catastrophes naturelles, réside dans la qualité des bâtiments et des infrastructures : Qualité et durabilité sont entre elles comme la cause et l'effet .

L'application des normes constitue l'épine dorsale de la Qualité :

A. Sur le plan technique, d'importants efforts ont été entrepris , rappelons quelques uns :

- Une évaluation des bâtiments endommagés a été réalisée par la Direction des Travaux Publics du MTPTC ;

- Un code bâtiment est élaboré et publié sur le site du MTPTC ;
- Une étude de caractérisation des matériaux de décombres est réalisée par le LNBTP ;
 - Le macrozonage sismique a fait l'objet d'exploitation par le Public depuis 2010 ;
 - Le microzonage sismique de la région métropolitaine de P-au-P est terminé et en cours d'exploitation;

- Le microzonage sismique du Grand Nord est terminé. Les résultats sont disponibles ;
- Le microzonage sismique de la ville des Cayes est ébauché dans le cadre de la préparation d'une Maîtrise en géotechnique à l'Université de Sherbrooke par l'un des ingénieurs du LNBTP ;

- Le Laboratoire de métrologie du Ministère du Commerce et de l'Industrie est opérationnel relativement à la Masse et au Volume. Les démarches sont en cours en vue du montage d'un laboratoire des pressions ;
- Le Laboratoire des Ciments est opérationnel au LNBTP;
- le Laboratoire des Aciers est un projet en cours à partir des ressources financières générées par les activités du LNBTP ;

- Le Programme de Recherches Appliquées du LNBTP est en cours à partir d'un financement du Trésor Public. De très bons résultats ont été obtenus;
 - Les démarches, visant l'obtention d'une accréditation ISO 17025 pour le Poste des bétons hydrauliques par le LNBTP, sont en très bonne voie ;
- Le montage d'un atelier de maintenance, y compris l'étalonnage des matériels de laboratoire, est un projet à l'étude ;

- Les démarches visant la certification des matériaux de construction utilisés dans le pays sont en cours au MCI;
- L'adoption de la feuille de route, pour la réduction de la vulnérabilité du pays par rapport aux risques sismiques, constitue une affirmation claire de la volonté du Gouvernement Haïtien d'apporter les solutions appropriées aux différentes composantes de la problématique.

B. Sur les plans institutionnel et juridique :

- La Commission Technique, pour les Normes en matière de Bâtiment et de Génie Civil, est opérationnelle au MCI sous la présidence du MTPTC ;
- La création et le fonctionnement de l'UCLBP constitue un pas extrêmement important vers une planification efficiente dans le secteur du Bâtiment ;

- L'Association de Géologues et d'Ingénieurs du Génie parasismique, récemment créée, donne le signal de l'implication du secteur socio-professionnel dans la démarche qualité ;
- La relance des activités du Collège National des Ingénieurs et Architectes Haïtiens doit être encouragée en vue de contribuer au renforcement de cette importante institution ;

- Le marché du Bâtiment et des Infrastructures attire de nouvelles firmes et entreprises privées locales et étrangères ;
- L'Université, dans la mesure de ses faibles moyens, accomplit sa mission de former des cadres appelés à contribuer au succès de la démarche qualité ;

Les Institutions à caractère technique et scientifique ont compris la nécessité d'opérer en synergie, ce qui contribue dans une large mesure à améliorer leur efficacité.

L'exemple du partenariat LNBTP/BME est excellent au regard des résultats du projet de microzonage sismique exécuté avec le BRGM de France. La participation du CNIGS et de la Faculté des Sciences de l'UEH a contribué à faciliter le transfert de la technologie du microzonage.

Le LNBTP a formulé son avant projet de restructuration et de renforcement visant à faire face à des enjeux majeurs tel que :

- Une délégation de pouvoir à des firmes privées bona fide d'études et de supervision appelées à exercer à côté du LNBTP un rôle de contrôleur de la qualité ;
- La perception toute naturelle du LNBTP comme un laboratoire de référence.

- La Coordination Scientifique et Technique pour les Risques Naturels (CST-RNH) est créée. Elle est appelée à contribuer à l'Harmonisation des efforts, en matière de prévention et dans un cadre multisectoriel impliquant :
 - Les Institutions de l'Etat;
 - Le Secteur Socioprofessionnel;
 - L'Université;
 - Le secteur des Affaires.

L' Observatoire National des Risques Naturels est une grande perspective de la CST-RNH.

Le Constat :

Sur le plan technique, il y a encore beaucoup à faire. Parmi les plus importants :

- La cartographie géologique au 1/50,000^e du territoire constitue un projet prioritaire à plusieurs titres ;
 - La poursuite du projet de microzonage sismique dans toute la presqu'île du Sud s'impose dans le cadre de la démarche Qualité des infrastructures et des Bâtiments ;
- La réévaluation de l'aléa sismique régional en vue d'une meilleure connaissance du PGA particulièrement à l'approche des systèmes de failles sismogènes.

Sur le plan Institutionnel, les enjeux sont majeurs :

- La qualité doit être contrôlée depuis la conception. Par exemple, le permis de construire requis par une personne physique devra être délivré à un professionnel qualifié par une institution dotée d'une structure appropriée. Les Mairies sont légalement les institutions chargées de délivrer les permis de construire après consultation auprès du MTPTC.
- Il est urgent de prendre les dispositions visant l'application rationnelle des procédures. C'est la base de la mise en œuvre du Code de Construction des bâtiments ;

Le Code de Construction lui-même constitue un sous-ensemble d'une structure normative, laquelle a une dimension multisectorielle :

Le MTPTC conduit actuellement les démarches visant la mise en place d'un système qualité en matière de Bâtiment.

- L'Etat Haïtien, à travers le Gouvernement, est l'un des acteurs représenté dans le système par :
 - Le MTPTC et les Organismes autonomes sous tutelle en charge pour les infrastructures de base, l'urbanisme, les structures, les fondations et les matériaux entrant dans la construction des bâtiments ;
 - Le MENFP en charge pour ce qui concerne les normes en matière de géométrie et de fonctionnement des bâtiments scolaires ;
 - Le MSPP en charge pour les normes en matière de géométrie et de fonctionnement des bâtiments d'hôpitaux ;

- Le MARNDR pour les normes en matière d'habitat en milieu rural ;
- Le MDE en charge des normes en matière d'environnement urbain, rural, marin et aérien ;
- Le MCI, pour ce qui concerne la métrologie ;
 - L'UCLBP pour la planification de la reconstruction des logements et des bâtiments publics ;
 - Des représentants de la Douane ;
- Des représentants des organismes Autonomes impliqués.

- Les Universités, pour ce qui concerne les normes en matière de géométrie et de fonctionnement des bâtiments universitaires ;
- Des représentants d'Associations socio-professionnelles ;
- Des représentants de l'Association des entreprises privées ;
- Des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La mobilisation de toutes ces institutions, sur une même plateforme d'intérêt commun, est possible dans le cadre d'une Société Haïtienne de Normalisation à créer. Il s'agit d'une Société de Personnes Morales
-(sur le modèle d'une Société en noms collectifs)-.

Le schéma suivant montre l'Organigramme de fonctionnement de ce projet d'Association.

Ses attributions dans le système consisteraient essentiellement à :

- Adapter les normes internationales existantes à la situation conjoncturelle locale ;
- Formuler, sur demande, la révision des Codes en vigueur ;
- Proposer au Gouvernement l'adoption du statut réglementaire au bénéfice d'une Norme ou d'un Code.

PROJET D'ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE DE NORMALISATION (SHN)

